

INFORMATION CNIL

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados met en place un échange de fichiers informatiques entre son organisme et celui de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Ce traitement a pour finalité la mise à jour des adresses dans les bases de données des Prestations familiales et de la Caisse Primaire et permettra de traiter les retours de courriers mentionnant l'information « Pli non distribuable ».

Il comportera :

- matricule et clé (NIR)
- nom marital, nom patronymique, prénom
- adresse connue
- Nouvelle adresse : complétée par la CPAM en retour.

Le droit d'accès et de modifications prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de :

Madame VABRET-GOURDON
8, avenue du Six-Juin - CS20001
14023 CAEN CEDEX 9

Le traitement mis en place par la CAF du Calvados a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL le 10/05/2013 et est référencé sous le numéro 1671836.

